

Yverdon-les-Bains, le 8 juillet 2020

Développement du réseau de mobilité douce : la Municipalité accélère la réalisation de mesures en faveur des cyclistes et des piétons

En complément des mesures du plan directeur de la mobilité douce validées par le Conseil communal en fin d'année dernière, la Municipalité a décidé de nouvelles interventions pour sécuriser les infrastructures cyclables et piétonnes sur le réseau routier communal. Vu le succès rencontré à ce jour par les subventions pour le développement durable, elle a également octroyé un budget supplémentaire pour les subventions vélos afin de faire bénéficier un plus grand nombre d'Yverdonnoises et Yverdonnois.

Dans le contexte actuel de la crise sanitaire due au COVID-19 et des enjeux climatiques, favoriser la mobilité durable a pour principal objectif d'éviter le transfert des usagers des transports publics, en particulier vers le transport individuel motorisé (TIM), et d'éviter ainsi l'engorgement du réseau routier.

En ce sens, la promotion du vélo et de la marche comme mode de déplacement en milieu urbain est nécessaire. La Municipalité a dès lors décidé d'accélérer certains projets en cours visant la sécurisation de certains points faibles du réseau de mobilité douce et l'amélioration de la continuité de cheminements rapides et pratiques. La Municipalité réalisera ainsi, dans les plus brefs délais et dans la limite des moyens à sa disposition, les quatre mesures infrastructurelles suivantes (cf. carte annexée) :

1) Mise en sens unique de la rue des Casernes

La mise en sens unique de la rue des Casernes, entre la rue du Milieu et le Pont de Gleyres (avec contre-sens cyclable aménagé) permettra aux cycles de profiter d'un itinéraire confortable et totalement sécurisé. Il a également l'objectif, pour les automobilistes, de renforcer l'usage du nouvel axe principal d'agglomération qui sera mis en service dans le courant de l'automne.

2) Création d'un itinéraire cyclable sécurisé sur la rue des Cygnes

Ce nouveau cheminement totalement sécurisé pour les cycles doit permettre de raccorder le quartier des Cygnes/Près-du-Lac, respectivement les Rives du Lac, au pôle commercial Bel-Air/rue de Neuchâtel. La fermeture au trafic automobile de la rue des Cygnes, entre le quai de la Thièle et le Conservatoire, sera sans conséquence sur les circulations dans le secteur puisque les charges de trafic y sont très faibles. Cette mesure sera mise en place sous la forme d'une phase « test », au moins jusqu'à la fin de l'année 2020.

3) Sécurisation des traversées piétonnes de la rue de la Plaine

Rue commerçante fortement fréquentée, la rue de la Plaine est équipée de traversées piétonnes dangereuses, souvent par manque de visibilité ou en raison de longueur particulièrement excessives. La Municipalité a dès lors décidé d'intervenir ponctuellement sur ces passages piétons en améliorant notamment les zones d'attentes et en réduisant la longueur totale de chaque traversée. Dans ce cadre, le débouché de la rue Jean-Jacques Rousseau sur la rue de la Plaine sera également traité.

4) Sécurisation des traversées piétonnes à l'Est de l'avenue des Sports

Sur le tronçon Est de l'avenue des Sports, situé entre le centre de badminton et le canal du Buron, la sécurité des piétons est minimale et le trafic automobile élevé et rapide. En attente d'une intervention de plus grande ampleur (ndlr. lorsque les nouveaux quartiers résidentiels du Plan directeur localisé Gare-Lac verront le jour), les traversées piétonnes seront sécurisées.

Les deux premières mesures seront mises en place d'ici à la mi-octobre et les deux suivantes courant novembre, après législation.

Toutes ces réalisations s'intègrent dans la vision multimodale des plans directeurs communaux.

En sus des mesures sur l'infrastructure, la Municipalité a validé un soutien supplémentaire à la promotion du vélo par des subventions à l'achat de vélos classiques et électriques auprès des magasins yverdonnois. Proposées depuis 2009 grâce au Fonds pour la Durabilité, les subventions Développement durable proposent des bons de réduction sur différents types et équipements vélos ainsi que sur des kit40 de vaisselle réutilisable. Ces aides sont fort appréciées par les Yverdonnois et Yverdonnoises. Cette année, malgré la période de pandémie et grâce à la possibilité de les commander sur le site internet de la Ville, les demandes pour les vélos classiques et électriques ont été nombreuses. En effet, trois mois après le lancement, les budgets alloués sur ces deux types de vélos sont épuisés. Le constat d'un intérêt accru pour la mobilité douce, et en particulier pour le vélo est réjouissant. Au vu de la situation exceptionnelle et pour soutenir la mobilité durable ainsi qu'éviter le transfert vers les TIM, la Municipalité a donc décidé d'ouvrir une enveloppe supplémentaire de Fr. 26'500.- pour des subventions sur les vélos classiques et électriques.

En cette saison estivale, la Municipalité encourage toute la population à privilégier les déplacements à pied ou à vélo dans le but de réduire les nuisances et de favoriser le développement progressif d'un cadre de vie attractif. La mobilité douce reste un excellent moyen de se maintenir en bonne santé grâce à une activité physique régulière, qui plus est lorsque la topographie est propice aux déplacements à pied et à vélo.

Plus d'informations sur www.yverdon-les-bains.ch/aides-subventions/developpement-durable/-/energies/subventions-pour-particuliers